

### BULLETIN D'INSCRIPTION – GESTION ET ENTREMISE IMMOBILIERE 2025

Merci d'établir un bulletin par participant. Tout bulletin illisible ou incomplet ne sera pas traité.

Mme  M. Prénom : ..... Nom : .....  
 Société : .....SIRET : .....  
 Numéro d'inscription à l'Ordre des Géomètres-Experts : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Tél. : ..... Email : .....

Si vous êtes en situation de handicap temporaire / permanent, si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, vous serez contacté(e) par notre référente handicap.

#### Souhaite s'inscrire à :

<input type="checkbox"/> <b>Cycle complet – Gestion et entremise 75 heures</b> Module commun + module gestion + module entremise	<b>2000 €</b>	Module commun : du 12 au 14 mars 2025 Module Entremise immobilière : du 2 au 4 avril 2025 Module Gestion immobilière : du 14 au 16 mai 2025 + 3h à distance asynchrone
<input type="checkbox"/> <b>La gestion immobilière- 50 heures</b> Module commun + module gestion	<b>1500 €</b>	Module commun : du 12 au 14 mars 2025 Module Gestion immobilière : du 14 au 16 mai 2025 + 3h à distance asynchrone
<input type="checkbox"/> <b>L'entremise immobilière – 50 heures</b> Module commun + module entremise	<b>1500 €</b>	Module commun : du 12 au 14 mars 2025 Module Entremise immobilière : du 2 au 4 avril 2025

#### Annulation de stage, désistement (partiel ou total)

- ❖ Pour toute annulation adressée moins de 20 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dus.
- ❖ Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.
- ❖ Dans le cas d'une annulation d'un stage acheté par une personne physique, cette dernière dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (après l'envoi de son inscription).
- ❖ En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté.
- ❖ En fonction de la formation un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action.

#### Règlement

Les frais de participation à la formation d'un montant de .....€ (exonéré de TVA) sont à régler par virement bancaire ou par chèque libellé à l'ordre du Cnam Pays de la Loire – Association de Gestion

- Ci-joint copie de l'avis de virement - IBAN CIC : FR76 3004 7141 2200 0273 1160 158  
 Ci-joint un chèque d'un montant de ..... euros (montant forfaitaire exonéré de TVA).

ou

- Le paiement de la facture sera pris en charge par :  OPCO  Entreprise

Dans tous les cas la participation à cette formation nécessite la signature d'une convention entre votre employeur et le CNAM - AG, qui sera envoyée par email.

Email destinataire de la convention : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Fait à ....., le .....

Cachet et signature obligatoires

Nom et qualité du signataire